



NAO 2016 : LE REcul SALARIAL

Ce qu'il fallait avoir en tête :

- ❶ L'augmentation de 5% que les membres de notre directoire se sont octroyée sur leurs revenus fixes (soit à peu près **1000 €/bruts/mois** pour notre chère présidente).
- ❷ Les placements défiscalisants réalisés par notre direction ayant pour conséquence la non distribution de la participation aux bénéfices 2015 pour l'ensemble des salariés.

Dans ce contexte, le syndicat SUD-Solidaires avait pour seule revendication lors de cette NAO 2016 une augmentation générale pour tous de **4,40%** (différentiel entre les 5,00 % des membres du directoire et les 0.60 % généreusement octroyé en NAO nationale) sous quelques formes que ce soient (sur la rémunération fixe, sur la participation tickets restaurant, mutuelle, etc...).

Comme chaque année, alors que c'était l'occasion d'instaurer un véritable rapport de force pour réclamer notre part du gâteau, le syndicat majoritaire a préféré « négocier » des mesurètes avec la direction. **Seuls vous, salariés, pouvez changer cet état de fait en votant massivement et différemment, pour un syndicat de lutte, aux prochaines élections professionnelles.**

Voilà donc ce qu'il ressort des propositions NAO de la part de notre direction locale :

Mesure 1 - Mise en oeuvre de 2 mesures spécifiques sur l'année 2016 (durée déterminée jusqu'au 31/12/2016) :

☞ Pour les GC ayant une ancienneté > 5 ans dans l'emploi : rémunération brute annuelle de 28000 € (base temps plein) hors variable (les 5 ans sont appréciés du jour de la signature de l'accord au 31/12/2016).

☞ Pour les RA TM5 ayant une ancienneté > 1 an dans l'emploi : rémunération brute annuelle de 32000 € (base temps plein) hors variable (le 1 an est apprécié du jour de la signature de l'accord au 31/12/2016)

Nous déplorons que cette mesure ne soit pas pérenne, valable uniquement pour 2016 et ne concerne qu'une trentaine de salariés.

Mesure 2 - Don de jours :

Possibilité de dons de jours entre salariés au sein des entreprises afin de financer une absence pour accompagner un enfant gravement malade.

Abondement de l'employeur à hauteur de 25% avec un maximum de 10 jours.

Ces jours seront pris par le salarié bénéficiaire après avoir fait valoir tous ses jours de congés, RTT, congés enfant malade, autoformation...

Les donneurs et bénéficiaires restent anonymes.

Limitation du congé indemnisé à 20 jours ouvrés par bénéficiaire, renouvelable 2 fois soit 60 jours dont 10 jours d'abondement de l'employeur (25% du temps donné avec plafond de 10 jours).

Ce temps d'absence sera assimilé à du temps de travail, il n'y aura pas suspension du contrat de travail.

Nous sommes bien évidemment satisfaits de cette possibilité, mais cela ne constitue pas vraiment une mesure NAO car cela relève plutôt de valeurs humaines. D'ailleurs, on peut s'étonner que cette mesure soit bridée et plafonnée ! Quand on prétend vouloir faire du social, on ne le fait pas au rabais : malheureusement, ce genre de situations (grave maladie) dure souvent bien plus longtemps.

... / ...

Mesure 3 - Gestion de carrières seniors :

Ouverture d'un groupe de travail afin de réfléchir sur la gestion de carrière des salariés de 55 ans et plus.

Une mesure qui ne coûte rien à l'employeur et dont nous doutons qu'elle puisse apporter des solutions concrètes aux problèmes des seniors.

Mesure 4 - CESU :

Commande possible de 600 € avec abondement de l'employeur à hauteur de 300 € au lieu de 500 € / 250 € actuellement (hors CESU pour enfant à charge de - 6 ans).

Un effort de l'employeur de 50 € pour chaque bénéficiaire mais qui malheureusement ne touche toujours pas l'ensemble du personnel.

Mesure 5 - Supplément d'intéressement :

Il s'élève à **1 100 €** par salarié pour une présence à temps-plein sur toute l'année 2015 et sera versé dans les mêmes conditions que l'intéressement normal : versement de tout ou partie ou affectation sur le PEE.

Un peu de pouvoir d'achat bien que ce genre de prime reste ponctuelle, négociable chaque année et ne rentre pas dans le calcul des retraites...

De plus, et contrairement aux autres années, l'employeur ne s'engage plus en NAO à verser l'enveloppe d'augmentation individuelle de 600 000 € ce qui signifie qu'à ce jour, rien n'est alloué pour les mesures salariales individuelles de juin 2016.

En ce qui concerne les augmentations générales et pérennes, le score est le suivant :

MEMBRES DU DIRECTOIRE 5% - ENSEMBLE DES SALARIES 0%

* * * * *

De notre avis, les salariés subissent à nouveau une perte de leur pouvoir d'achat. En effet, en 2015 un salarié a perçu en moyenne une participation de 800 € (qu'il ne percevra pas en 2016) plus un supplément d'intéressement de 500 € ce qui fait **1300 €** : soit une perte sèche de **200 €** par salarié.

Nous ne voyons pas comment certains syndicats, qui n'hésitent pas à se vanter alors que l'employeur ne leur a donné que ce qu'il a bien voulu, peuvent être fiers de cette négociation. Nous considérons plutôt que perdre à minima 200 € par salarié pendant que nos membres du directoire s'octroient une augmentation générale de 5% sur leurs revenus fixes, n'est pas une négociation aboutie mais un énième **RECU SALARIAL !!!!**

Malgré ce, parce que la direction nous propose un texte global et qu'il nous paraît difficile de négliger un complément d'intéressement de 1 100 € pour l'ensemble du personnel, SUD-Solidaires a décidé de prendre ses responsabilités et sera signataire de cet accord.



Nous nous battons contre l'injustice et pour le partage des richesses et, si toutes les organisations syndicales avaient la même philosophie, nous pourrions revendiquer une augmentation générale de notre rémunération fixe afin de défendre notre pouvoir d'achat.

La section SUD-Solidaires CELR

